Un nouveau plan de paix doit ouvrir la voie à la fin de la guerre de Gaza. La proposition détaillée en 20 points prévoit non seulement un cessez-le-feu immédiat, mais aussi la démilitarisation à long terme, la reconstruction et un nouvel ordre politique dans la bande de Gaza. Le plan bénéficie d'un soutien international, notamment de la part des États-Unis, de plusieurs pays arabes et de partenaires européens.

Voici le texte ou le contenu exact des 20 points :

1. Gaza sera une zone déradicalisée, exempte de terrorisme, qui ne constituera pas une menace pour ses voisins.
2. Gaza sera reconstruite pour le bien des Gazaouis, qui ont plus que suffisamment souffert.
3. Si les deux parties acceptent cette proposition, la guerre prendra fin immédiatement. Les forces israéliennes se retireront sur la ligne convenue afin de préparer une libération d'otages. Pendant cette période, toutes les opérations militaires – y compris les tirs aériens et d'artillerie – seront suspendues. Les lignes de combat resteront gelées jusqu'à ce que les conditions d'un retrait progressif complet soient remplies.
4. Tous les otages, vivants ou morts, sont rapatriés dans les 72 heures, avec un examen médico-légal complet, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge.
5. Tous les prisonniers palestiniens arrêtés depuis le début de la guerre à Gaza seront libérés.
6. Israël libérera 250 Palestiniens qui purgent actuellement des peines de prison à vie.
7. Un comité palestinien technocratique et apolitique gouvernera

temporairement la bande de Gaza sous supervision internationale.

8. Un « Board of Peace », présidé par le président Trump, dirigera les efforts de redressement et de reconstruction.
9. Le Hamas et les autres factions qui rejettent ce plan seront exclus du gouvernement.
10. Les membres du Hamas qui s’engagent à désarmer et à coexister pacifiquement se voient offrir l’amnistie et un sauf-conduit pour l’étranger.
11. Une force internationale de stabilisation (composée des États-Unis, de pays arabes et européens) fournira une assistance en matière de sécurité et surveillera les contrôles aux frontières, en collaboration avec une police palestinienne éprouvée.
12. Personne n’est forcé de quitter Gaza; ceux qui décident de partir sont autorisés à revenir.
13. La reconstruction comprend la remise en état des infrastructures, de nouveaux logements, l’approvisionnement en eau et en électricité et la construction de routes, le tout dans le cadre de partenariats public-privé et sous la supervision de donateurs internationaux.
14. Une zone économique spéciale est créée, dans laquelle des tarifs préférentiels et des tarifs d’accès sont négociés avec les pays participants.
15. La voie vers l’autodétermination palestinienne et des réformes plus larges au sein de l’Autorité palestinienne seront facilitées par de

nouvelles négociations sous l’égide des États-Unis.

16. La transition comprend également la supervision par des organismes internationaux (ONU, Croissant-Rouge, etc.) afin de garantir un accès équitable à l’aide humanitaire.
17. Israël se réserve le droit de se défendre si l’une des parties ne respecte pas les conditions – notamment en cas de réarmement ou d’attaques depuis la bande de Gaza.
18. Les États arabes et musulmans s’engagent à soutenir la démilitarisation de la bande de Gaza.
19. Les fonds pour la reconstruction et la réhabilitation proviennent de donateurs internationaux, des pays du Golfe et d’investissements du secteur privé.
20. Si les parties se mettent d’accord, cette proposition entre immédiatement en vigueur. Des procédures de contrôle de conformité sont mises en place.

Israël a entre-temps accepté le plan de paix.